

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Autorité de régulation  
des jeux en ligne**

**DECISION N° 2018-P-020 DU 21 SEPTEMBRE 2018  
PORTANT DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le président de l'Autorité de régulation des jeux en ligne,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment son article 34 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin, à compter du 21 septembre 2018 et à sa demande, aux fonctions de délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des jeux en ligne exercées par Mme Caroline LARLUS.

**Article 2** – M. Frédéric GUERCHOUN est désigné délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des jeux en ligne.

**Article 3** – La présente décision sera portée à la connaissance de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

**Fait à Paris, le 21 septembre 2018,**

**Le président de l'Autorité de régulation  
des jeux en ligne**

**C. COPPOLANI**

*Décision mise en ligne sur le site officiel de l'ARJEL le 26 septembre 2018*